

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 31

Substituer à l'alinéa 15 les trois alinéas suivants :

« *b*) Le II est ainsi modifié :

« – le premier alinéa est supprimé ;

« – au deuxième alinéa, les mots : « avec l'exercice d'un mandat électif national et » sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement maintient des dispositions particulières au statut de l'ARJEL qui ne sont plus fixées par le statut général (régime des incompatibilités pour les membres).